



FORMATION

PARAÎT
3 FOIS
PAR
ANNÉE

Editeur responsable :
République et Canton de Neuchâtel
Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports
Service des formations postobligatoires et de l'orientation

n° 17

09
11

EN BREF

FFPP

Institué en 1999 par décision du Grand Conseil, le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels a notamment pour objectifs de promouvoir et soutenir la formation duale, d'encourager les entreprises qui forment des apprentis-e-s et de revaloriser la formation et le perfectionnement professionnels.

Le Fonds est alimenté par la contribution obligatoire de tous les employeurs du canton (entreprises, État, communes, associations et autres institutions). A partir du 1^{er} janvier 2011, elle est calculée proportionnellement à la masse salariale.

Pour s'enquérir des prestations du FFPP visitez le site www.ne.ch/ffpp.



L'administration du FFPP est à votre disposition pour répondre à vos demandes à l'adresse suivante:

Les Longues Raies 11
Case postale 110
2013 Colombier
Tél.: 032 886 42 98
Fax.: 032 886 42 99
Jean-Marie.Rotzer@ne.ch



EDITO

En route ensemble vers de nouveaux défis

© Guillaume Perret

La fin de l'année scolaire rime très souvent avec joie, délivrance, nouveaux défis, etc. Mais elle rime aussi parfois avec tristesse, mécontentement, recours ou encore réorientation. Cette année n'a pas déroge à la règle et cette période estivale nous enjoint à regarder brièvement en arrière.

Dans ce contexte:

- nous réitérons nos plus vifs remerciements à celles et à ceux qui participent quotidiennement à la formation de nos jeunes, en particulier les entreprises formatrices et les associations professionnelles;
- nous encourageons tous les professionnels qui ne forment pas encore à s'approcher de notre service pour nouer de premiers contacts;
- nous invitons chacune et chacun à encore alimenter le dialogue entre le terrain et notre service.

Chaque jour, nous œuvrons pour promouvoir une formation de qualité et pour permettre à un maximum de citoyens d'obtenir une certification lui permettant d'aborder le marché du travail muni de connaissances et de compétences adaptées. La concrétisation du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle, dont les grands axes seront présentés au législatif cantonal cet automne, mais aussi les avancées importantes dans le domaine de la validation des acquis (p. 3) sont deux des nombreux dossiers capitaux ayant pour objectif de contribuer à former les professionnels de demain.

L'année qui nous attend est donc pleine de défis et d'ambition. Il s'agira plus que jamais de communiquer efficacement pour témoigner de la pertinence des changements à venir, c'est à cette condition que nous relèverons le challenge.

Finalement, la structure même du SFPO prend aussi un virage important en intégrant l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle dès le 1^{er} août. Il ne fait aucun doute que cette nouvelle organisation permettra aussi de contribuer à renforcer une orientation centrée sur le jeune dès la scolarité obligatoire mais aussi à bénéficier des étroites relations à développer avec les milieux professionnels et les formations postobligatoires.

Une fois encore, le défi est de taille et c'est ensemble que nous contribuerons à améliorer encore le paysage de l'éducation neuchâtelois. Nous comptons sur vous!

Laurent M. Feuz

Chef du service

des formations postobligatoires et de l'orientation

Appel aux associations professionnelles du canton de Neuchâtel

Dans le cadre du plan d'action du Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports (DECS), visant à promouvoir la formation professionnelle duale, le nouvel Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) profite de sa restructuration pour proposer, dès l'automne 2011, un nouveau concept de séances d'information sur les métiers.

Jusqu'à présent, les OROSP organisaient des séances d'information et des visites d'entreprises pour les élèves de fin de scolarité obligatoire de manière différenciée dans le Haut et dans le Bas du canton.

Dès l'automne 2011, la nouvelle structure cantonale prévoit un programme commun de séances d'information pour tous les élèves du canton, de 10^e et de 11^e années Harmos, (anciennes 8^e et 9^e années).

NOUVEAUTÉS

Les séances seront ouvertes aux parents et auront lieu le mercredi après-midi ou lors de «5 à 7» en semaine. Au stade du choix professionnel, il est important, d'associer les parents dans le processus d'information. Les élèves pourront s'inscrire aux séances en ligne via le site orientation.ch.

Partenaires essentiels de la formation professionnelle, vous, les associations et les professionnels de terrain, jouez un rôle fondamental. Vous aimez vos métiers et vous avez envie de transmettre vos connaissances aux générations futures. Vous souhaitez valoriser votre secteur professionnel! Nous vous soutenons dans cet objectif et vous offrons le cadre nécessaire pour faire connaître les professions aux jeunes de ce canton. Collaborons tous ensemble pour proposer aux jeunes des perspectives professionnelles qui les conduiront à embrasser les métiers que vous représentez.

L'OCOSP offre le cadre organisationnel dont vous avez besoin. Les séances d'information (durée ~1h30) se dérouleront de mi-octobre à mi-mai, le mercredi après-midi ou en fin de journée (17h00-19h00) dans des cadres d'ac-



© Guillaume Perret

cueil adéquats que sont les centres scolaires, les centres professionnels, voire les entreprises qui en ont les moyens. Un expert de la profession (responsable d'association, formateur en entreprise, etc.), bon communicateur et à même de captiver les élèves, accompagné si possible d'apprenti-e-s, présenteront les métiers ou le domaine professionnel. La forme étant variable, séance d'information traditionnelle, animation ou atelier, chaque association opte pour la forme qui lui convient en collaboration avec l'OCOSP.

Il est attendu de la part des professionnels présents qu'ils mettent l'accent sur les aspects suivants:

- Description du métier, des tâches et du contexte professionnel,
- Exigences du métier et de la formation,
- Possibilités d'apprentissage dans le canton,
- Perspectives professionnelles et débouchés après la formation initiale,
- Proposition de visites d'entreprises ou de stages suite à la séance.

En associant les parents et en facilitant la communication entre élèves et milieux

professionnels, nous souhaitons insuffler de l'intérêt et du dynamisme à ces séances d'information.

D'ores et déjà, les associations intéressées peuvent s'adresser à Mme Corinne Vuitel à l'adresse suivante:

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 61
Corinne.Vuitel@ne.ch

Un courrier formel sera envoyé prochainement à toutes les associations professionnelles du canton en vue de mettre en place un programme des plus complets en faveur des jeunes de ce canton.

Un grand merci de votre future participation!

Corinne Vuitel

Cheffe du secteur

Documentation-Information

OCOSP

FORMATION DES ADULTES

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Une autre manière de valoriser vos compétences

Jusqu'ici, pour obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC), un adulte devait suivre un cursus formel, soit sous forme d'apprentissage, soit en se présentant à l'examen de fin d'apprentissage, sous réserve de comptabiliser suffisamment d'années de pratique dans un métier.

Si ces deux voies de qualification existent toujours, il est aujourd'hui possible d'accéder au CFC sans avoir à parcourir la totalité d'un parcours formel de formation. Il est possible en effet de démontrer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être dans sa vie professionnelle, sociale et privée pour prouver avoir acquis les compétences d'un métier. Si la réussite d'un cursus formalisé est basée sur la réussite de l'examen, soit dans une logique de «l'épreuve», la validation des acquis s'appuie sur la logique de «la preuve».

Le canton de Neuchâtel, en collaboration avec Berne et Jura, a mis en place en 2009 deux projets pilote de validation des acquis pour les professions d'assistant socio-éducatif et d'employé de commerce et 29 CFC ont été délivrés (16 NE / 6 BE / 7 JU) pour une cinquantaine de candidats. Ceux qui ne se sont pas vu valider toutes les compétences définies pour le métier visé suivent une formation complémentaire ou des stages pratiques. Deux projets sont encore menés en 2011 pour les métiers de mécapratricien et d'assistant en soins et santé communautaire sous la direction de Berne et du Jura.

Katia Sartori et Pierre-Yves Romanet
Les chefs de projet VAE Neuchâtel



La VAE en 5 étapes...

PHASE 1 Information et conseil

L'accueil des personnes domiciliées dans le canton est assuré par l'OCOSP du canton de Neuchâtel. Elles y reçoivent les renseignements nécessaires sur toutes les possibilités d'obtenir des certifications et sont conseillées sur la voie la plus adaptée à leurs situations professionnelle et familiale.

PHASE 2 Bilan

Le bilan de compétences permet à une personne d'identifier, d'analyser et de documenter ses compétences en lien avec le métier visé. Pour ce faire, elle est accompagnée dans cette démarche par le centre de bilans (CBVA).

PHASE 3 Évaluation

Les experts de la profession évaluent le dossier sur la base du référentiel de compétences et des conditions requises pour le titre visé.

PHASE 4 Prise en compte

Sur la base des conditions de réussite, l'autorité cantonale décide quelles sont les compétences acquises et indique également les compétences manquantes et les façons de les acquérir. Les compétences manquantes peuvent être validées par le suivi de formations complémentaires comme des cours spécifiques ou tout autre moyen d'acquérir des compétences (stages, e-learning, coaching, etc.).

PHASE 5 Certification

Dès le moment où les preuves de compétences manquantes ont pu être apportées, l'autorité cantonale les contrôle et les confirme. Lorsque toutes les compétences sont validées, le certificat fédéral de capacité (CFC) peut être délivré.

NOUVEAUX COLLABORATEURS AU SFPO

COACH – CASE MANAGER



Virginia Dupraz

Née en 1982 à La Chaux-de-Fonds, Virginia Dupraz n'est pas peu fière d'avoir grandi au Locle, ville classée dernière par le magazine Bilan mais première dans son cœur. Elle a suivi ses études à l'Université de Neuchâtel en Sciences humaines et sociales. Parallèlement, Virginia a travaillé dans diverses professions: ouvrière, caissière, assistante de vente et de direction. Ce sont autant d'expériences qui l'ont énormément enrichie tant humainement que professionnellement. Elle s'est orientée ensuite vers deux domaines qui la passionnent véritablement: le social et la pédagogie. Elle consacrera alors son mémoire de recherche à la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes dans le canton de Neuchâtel.

Pleine de dynamisme, elle cumule plusieurs emplois tels qu'assistante sociale et journaliste au sein d'un programme d'insertion socioprofessionnelle, éducatrice spécialisée auprès de personnes souffrant d'handicap mental et physique et enseignante spécialisée pour des jeunes en difficulté. A présent, elle s'investit pleinement en tant que coach en insertion professionnelle et met ses qualités au service des jeunes de moins de trente ans. Elle qualifie ce métier comme des plus passionnants et enrichissants.

DÉMARCHEURS



Ivan Alves-Ferreira

«Nous avons besoin de patrons qui veulent donner à nos jeunes un métier pour avancer!» C'est avec cette idée forte que Ivan Alves-Ferreira, récemment recruté par le SFPO, souhaite mener à bien sa mission : rendre les jeunes attentifs aux exigences du monde professionnel et solliciter l'attention des employeurs sensibles aux difficultés sociétales d'insertion.

Agé de 43 ans, Ivan Alves-Ferreira est issu du tissu économique régional: créateur d'entreprises, puis gestionnaire de celles-ci, il est au fait avec les exigences du marché de l'emploi et les exigences des entreprises. Avec les jeunes bénéficiaires du bureau de l'insertion, il cherche d'abord à détecter leurs atouts, puis à valoriser leurs compétences en favorisant la prise de conscience de ses dernières par le jeune. Dans un second temps, il travaille sur le savoir-être et le savoir-faire nécessaires dans le milieu des entreprises en organisant différents ateliers individuels.

Dans ce sens, il propose aux employeurs intéressés de les rencontrer et de leur présenter les atouts et les risques des jeunes en fonction de leurs profils et des attentes de l'entreprise en matière de formation professionnelle initiale. Leur donner l'opportunité d'apprendre un métier, c'est contribuer à les faire avancer et gravir une marche essentielle pour leur développement personnel et professionnel!



Camille Maggiore

Camille Maggiore est née en 1984 à Neuchâtel. En parallèle à ses études au Lycée Jean-Piaget, elle a suivi une formation en cours du soir pour devenir conseillère financière. Le contact avec les gens, la diversité des cas et le fait de pouvoir conseiller et améliorer leur situation ont toujours été une grande source de motivation pour elle.

Après 7 ans exercés dans le domaine de la finance, elle a souhaité changer son orientation professionnelle. Ce qui fut une excellente décision, car elle s'est tout de suite sentie à sa place dans le poste de démarcheuse. Elle y retrouve tous les points importants à ses yeux, tant par les contacts avec les jeunes auxquels elle a la possibilité de donner un coup de pouce qu'aux entreprises pour trouver des solutions. Ces aspects revêtent un caractère très intéressant et motivant à l'exercice de sa mission au quotidien.